



## **Composter est un des premiers leviers pour réduire sa poubelle !**

Les épluchures, les restes de repas, tous les déchets organiques peuvent être déposés dans un composteur et ainsi alléger le contenu des sacs noirs. Grâce à un processus naturel de décomposition, les déchets sont transformés en matière fertile : le compost. Ce dernier peut être étendu dans le jardin ou dans les pots de fleurs et plantes vertes.

### **La CCMDL aide à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur**

#### **Pour qui ?**

Les habitants du territoire de la CCMDL

#### **Le montant de l'aide ?**

La CCMDL vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, **dans la limite de 60 € et du budget annuel prévu.**

#### **Les démarches à effectuer ?**

1. Faites la demande à la CCMDL par mail à [gestion-dechets@cc-mdl.fr](mailto:gestion-dechets@cc-mdl.fr)
2. A réception de notre accord, envoyez la facture (indiquant vos nom, prénoms et adresse), la copie de votre redevance, accompagnée de votre RIB.